



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département d'Indre-et-Loire

Commune de Vouvray

ARRÊTÉ

N° 2024 - 156 du 27 septembre 2024.

Objet : Règlementation temporaire du stationnement en vue d'un déménagement rue du Petit Coteau réalisé par l'entreprise AUX PROFESSIONNELS REUNIS.

Madame le Maire de la Commune de VOUVRAY,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2122-21 à L 2122-24 et L 2212-1 à 2213-6,

Vu le Code de la Voirie Routière, notamment ses articles L. 115-1 et R. 141-13,

Vu la demande présentée par l'entreprise AUX PROFESSIONNELS REUNIS le 25 septembre 2024,

ARRÊTE

Article 1 : Les 07 et 08 octobre 2024, l'entreprise AUX PROFESSIONNELS REUNIS sera autorisée à stationner un poids-lourd (10 m x 2.50 m) avec empiètement sur le trottoir à hauteur du 39 rue du Petit Coteau dans le cadre d'un déménagement.

Article 2 : Le permissionnaire devra prendre toutes dispositions utiles pour que le matériel utilisé ne constitue pas un danger sur la place, tant pour les véhicules que pour les piétons. La circulation devra être maintenue dans la rue du Petit Coteau.

Article 3 : Le permissionnaire devra être en possession d'une assurance couvrant les risques de responsabilité civile.

Article 4 : Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage aux extrémités du chantier. La signalisation nécessaire de chantier sera mise en place par le permissionnaire conformément aux dispositions en vigueur relatives à la signalisation routière, à ses frais et sous sa responsabilité.

Article 5 : Le présent arrêté sera notifié à l'entreprise AUX PROFESSIONNELS REUNIS, à la Gendarmerie de VOUVRAY, et à M. le Commandant du Centre de Secours n°23.

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Arrêté certifié exécutoire compte tenu de :

- son affichage et sa notification le : 27 septembre 2024

Fait à Vouvray, le 27 septembre 2024.



Le Maire,


Brigitte PINEAU